

Résiliation abonnement téléphonique

Par Sylvie0, le 11/12/2012 à 13:08

Bonjour,

Je m'appelle Sylvie et suis étudiante. J'ai souscrit, il y a un peu plus de deux mois, à un forfait téléphonique (69euros/mois) chez SFR avec un téléphone à prix réduit. Je me rends compte que j'ai fait une erreur, je ne peux pas suivre financièrement. Pour payer cette facture, je dois réduire mon budget alimentation (qui était déjà assez modeste). Je sais que dans 2 mois, je peux changer de forfait mais je resterai engagée pendant 2 ans. Les seules possibilités qu'on me propose sont de rembourser une partie de ce que j'aurai du payer (j'ai fait le calcul est je devrai payer plus de 900 euros, ce qui m'est impossible).

Sauriez-vois s'il est possible de résilier mon abonnement autrement?

Merci d'avance pour vos réponses.